

**Privacy Commissioner
of Canada**

112 Kent Street
Ottawa, Ontario
K1A 1H3
Tel.: (613) 995-8210
Fax: (613) 947-6850
1-800-282-1376
www.privcom.gc.ca

**Commissaire à la protection
de la vie privée du Canada**

112, rue Kent
Ottawa (Ontario)
K1A 1H3
Tél.: (613) 995-8210
Télec.: (613) 947-6850
1-800-282-1376
www.privcom.gc.ca



AVK - 3 2009
APR - 3 2009

M. Alex Türk
Président,
Groupe de travail «Article 29» sur la
protection des données
8, Rue Vivienne
CS 30223 - F-75083
Paris Cedex 02

Cher M. Türk,

**Objet: Projet de norme internationale de protection de la vie privée
 du code mondial antidopage - Adopté le 1er janvier 2009**

Je vous fais parvenir la présente lettre en réponse à votre lettre du 14 janvier 2009 au sujet du projet de normes de protection de la vie privée incluses dans le code de l'Agence mondiale antidopage (l'AMA). Vous jugiez dans votre lettre indispensable de consulter les autorités canadiennes de protection des données afin de vérifier si l'AMA et la base de données ADAMS sont régies par la législation canadienne. Après m'être entretenue avec mon homologue du Québec, Me Jacques Saint-Laurent, Président de la Commission d'accès à l'information du Québec, je suis maintenant en mesure de vous faire part de mes commentaires, qui, je le souhaite, seront utiles à votre travail.

Le bureau principal de l'AMA est à Montréal et l'outil ADAMS, qui est mis à la disposition des organisations antidopage partout au monde, est opéré par le Groupe Conseil OSI, sous la direction de l'AMA, à Montréal. Toute organisation qui exploite une entreprise au sens de l'article 1525 du Code civil du Québec est assujettie à la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* du Québec. Nous sommes donc en mesure de vous informer que l'AMA et la base de données ADAMS seraient régies par cette loi du Québec. La loi fédérale, *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* s'appliquerait, d'autre part, à ADAMS, qui est opéré par le Groupe Conseil OSI, lorsqu'il y a traitement de renseignements personnels au-delà de la province du Québec.

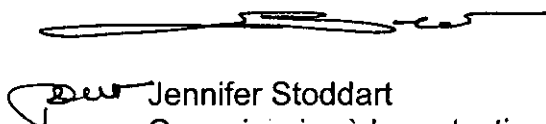


- 2 -

Nous devons préciser qu'aucune plainte n'a encore été déposée auprès de notre Commissariat à l'encontre de l'AMA ou du Groupe Conseil OSI au sujet d'ADAMS. Notre Commissariat devra effectuer une analyse au cas par cas advenant le dépôt de plaintes à ce sujet étant donné la variété de plaintes potentielles qui pourraient être déposées et l'étendue des infrastructures informatiques reliées à ADAMS.

Vous trouverez ci-joint une lettre de Me Saint-Laurent qui clarifie ces questions. N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez obtenir plus de précisions à ce sujet. Me Lisa Campbell est responsable de ce dossier (téléphone: (613) 995-0504; courriel : lcampbell@privcom.gc.ca).

Veillez agréer l'expression de mes sincères salutations.


Jennifer Stoddart
Commissaire à la protection
de la vie privée du Canada

cc : Elizabeth Denham
Me Lisa Campbell
Me Reno Bernier